

DÉLIBÉRATION N° CS 2020-04-040

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE / MODIFICATION

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 05 octobre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tonny-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislane GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD
Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants

Madame Christine VERNON suppléante de Monsieur Hubert COUPEZ

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Hubert COUPEZ (*excusé*) – Pierre TUAL – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*)
Sylvain FAGOT (*excusé*) – Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Sylvain BARREAUD

Convocations envoyées le :

25 septembre 2020

Affichage de la convocation le : 25 septembre 2020

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

06 octobre 2020



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le C.C.A.G. Fournitures courantes et services,

Considérant le retard dans le lancement de la consultation et la situation sanitaire, la Commission d'appel d'offres appelée à siéger n'est pas, dans sa composition, celle mentionnée dans la délibération n° CS 2020-02-015 du 15 juin 2020,

Considérant qu'il convient de modifier ladite délibération,

Considérant que la Commission d'appel d'offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer Monsieur le Comptable public, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (DDPP) ainsi que les services de Cyclad,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
27 membres présents, 27 membres votants, à l'unanimité,**

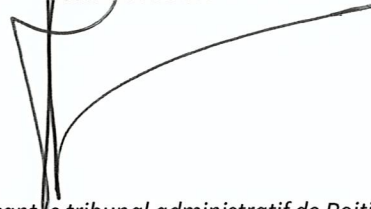
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend note de la modification apportée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 06 octobre 2020

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

